



Urssaf Première embauche

À vos côtés en tant que nouvel employeur

Qu'est-ce que c'est ?

Un service pour m'accompagner dans mon nouveau statut d'employeur au cours des 12 mois qui suivent ma première embauche de salarié.



Comment ça fonctionne en bref ?

1

Je reçois un courrier



Dans les 30 jours qui suivent mon enregistrement en tant qu'employeur (affiliation), je reçois un courrier ou courriel m'informant que je bénéficie du service **Urssaf Première embauche**.

2

Je crée mon espace en ligne

Je crée mon **espace en ligne** sur urssaf.fr pour gérer mes informations personnelles et réaliser mes démarches en ligne !



3

Une question ?

Je contacte l'équipe dédiée au service Première embauche

Par téléphone au **0 806 803 895** Service gratuit + prix appel du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Depuis mon **espace en ligne**, je clique sur Messagerie > Nouveau message > Un autre sujet > Être accompagné en tant que nouvel employeur pour effectuer ma demande.

4

Je bénéficie d'un accompagnement personnalisé

Un conseiller de mon Urssaf peut être amené à me contacter en cas de détection d'un incident de déclaration ou de paiement pour anticiper mes difficultés ou corriger des anomalies.



5

Je suis prêt !

Grâce à cet accompagnement attentionné, je suis plus rapidement autonome dans la gestion de mon compte employeur par une meilleure connaissance de mes obligations et des services offerts par l'Urssaf.



Je donne mon avis

Je recevrai un **formulaire de satisfaction** à compléter pour permettre à mon Urssaf d'évaluer le service et le faire évoluer si nécessaire.